



FIDUCIAL

AUDIT

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Paris la Défense – 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 LA DEFENSE cedex – Site : www.fiducial.fr

CENTRE SOCIO-CULTUREL DU CONFOLENTAIS

Association Loi 1901

2, rue Saint-Michel

16500 CONFOLENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

CENTRE SOCIO-CULTUREL DU CONFOLENTAIS

Association Loi 1901

Siège social : 2, rue Saint-Michel

16500 CONFOLENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CSC DU CONFOLENTAIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association CSC DU CONFOLENTAIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

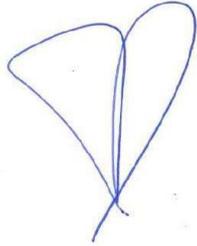
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 10 mai 2024

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT
Membre du Réseau Fiducial



François PINAULT

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 293.91	9 117.78	5 176.13	6 719.67
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	14 293.91	9 117.78	5 176.13	6 719.67
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	209 806.89	193 914.74	15 892.15	31 168.91
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	12 015.41	12 015.41		
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	197 791.48	181 899.33	15 892.15	31 168.91
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 008.08		13 008.08	13 112.00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	12 508.08		12 508.08	12 312.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500.00		500.00	800.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	237 108.88	203 032.52	34 076.36	51 000.58
STOCKS ET EN-COURS	513.45		513.45	369.52
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	513.45		513.45	369.52
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	164 818.52	5 743.15	159 075.37	120 701.84
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	29 892.66	5 743.15	24 149.51	13 326.67
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	134 925.86		134 925.86	107 375.17
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	336 981.32		336 981.32	394 726.64
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 281.45		1 281.45	5 233.54
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	503 594.74	5 743.15	497 851.59	521 031.54
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	740 703.62	208 775.67	531 927.95	572 032.12

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	390 304.83	397 070.06
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-31 662.73	-6 765.23
SITUATION NETTE (1)	358 642.10	390 304.83
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	358 642.10	390 304.83
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	6 532.09	12 117.13
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	6 532.09	12 117.13
PROVISIONS POUR RISQUES	20 234.58	16 681.08
PROVISIONS POUR CHARGES	44 317.49	41 030.24
TOTAL PROVISIONS (4)	64 552.07	57 711.32
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 713.83	3 404.80
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23 238.73	18 908.63
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	62 117.96	73 818.84
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	13 969.17	10 413.29
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	162.00	5 353.28
TOTAL DETTES (5)	102 201.69	111 898.84
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	531 927.95	572 032.12

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	5 008.50		6 035.25
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	288 895.85		294 473.27
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		288 895.85	294 473.27
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	414 307.45		402 200.94
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	127.00		6 117.13
DONS MANUELS	127.00		6 117.13
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		414 434.45	408 318.07
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	52 052.49		59 427.44
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	12 117.13		20 825.00
AUTRES PRODUITS			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		772 508.42	789 079.03
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	192 394.06		206 905.49
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	21 159.37		20 466.03
SALAIRES ET TRAITEMENTS	451 210.64		437 224.26
CHARGES SOCIALES	100 681.15		94 488.79
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	21 741.22		24 146.28
DOTATIONS AUX PROVISIONS	6 840.75		8 757.82
REPORTS EN FONDS DEDIES	6 532.09		6 117.13
AUTRES CHARGES	1 661.70		1 659.11
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		802 220.98	799 764.91
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-29 712.56	-10 685.88

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	196.99		146.01
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 227.68		1 587.71
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		3 424.67	1 733.72
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	30.53		87.49
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		30.53	87.49
RESULTAT FINANCIER (3-4)		3 394.14	1 646.23
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	10 382.76		9 677.62
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		10 382.76	9 677.62
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 472.07		7 270.20
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		15 472.07	7 270.20
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-5 089.31	2 407.42

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	255.00		133.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		786 315.85	800 490.37
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		817 978.58	807 255.60
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		31 662.73	6 765.23
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	59 832.97		43 252.51
PRESTATION EN NATURE	88 904.03		66 596.99
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		148 737.00	109 849.50
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	88 904.03		66 596.99
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	59 832.97		43 252.51
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		148 737.00	109 849.50

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	870 Bénévolat		
861	Mise à disposition gratuite de biens		870000	Contributions volontaires	59 832.97
861000	Mise a disposition gratuite	88 904.03	TOTAL (870)		59 832.97
TOTAL (861)		88 904.03	871 Prestations en nature		
864	Personnel bénévole		871000	Contrepartie M a dispo.gratuite	88 904.03
864000	BENEVOLAT ASSOCIATION	59 832.97	TOTAL (864)		88 904.03
Total charges contributions volontaires		148 737.00	Total produits contributions volontaires		148 737.00

Annexe au bilan

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2023** dont le total est de **531 927.95 €uros**.
Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un déficit de – **31 662.73 €**.

L'exercice a une durée de **12 mois**, recouvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels ont été établis en application des règles comptables générales et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions de Code du commerce et du Plan comptable général.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement comptable ANC 2018-06 .

Il y a permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, continuité de l'exploitation, et indépendance des exercices.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'association le 10/04/2024.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL :

L'association Centre Socioculturel du confolentais a pour but de :

- Rassembler et coordonner des services ou activités collectives d'ordre social, sanitaire, culturel, éducatif et sportif selon les besoins de la population du Confolentais et des régions voisines.
- Favoriser la rencontre des individus et des familles, le regroupement des associations et mouvements divers afin de promouvoir une vie de communauté pour l'ensemble de la population du secteur.
- Assurer avec la collaboration des usagers du Centre Socioculturel et des organismes intéressés, la gestion matérielle de ces réalisations
- Mettre en place et conduire des actions de formations.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF

- ACTIF IMMOBILISE

Nos immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), nous n'intégrons pas de frais financiers dans leur évaluation.

Les mouvements de l'exercice concernant les différents postes de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS								
IMMOBILISATIONS					Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	2023 Valeur à la fin de l'exercice
	Autres postes d'immos incorporelles logiciels		TOTAL	18 458,73	0,00	4 164,82	14 293,91	
205300	Autres postes d'immos incorporelles logiciels		TOTAL	18 458,73	0,00		14 293,91	
214500	Installations agenc, aménag, constructions...			12 015,41			12 015,41	
215000	Installations techniques, matériels d'activités			44 506,00		513,00	43 993,00	
218100	Instal. généré. agenc. et aménagements			4 274,17			4 274,17	
218200	Matériel de transport			89 510,04			89 510,04	
218300	Matériel de bureau et informatique, mobilier			52 607,13		1 858,52	50 748,61	
218400	Mobilier de bureau			9 265,66			9 265,66	
			TOTAL	212 178,41	0,00	6 536,34	209 806,89	
	Autres participations	Financières						
	Autres titres immobilisés			12 312,00	196,08		12 508,08	
	Prêts et autres immobilisations financières titra varius bleu							
	Dépôts et cautionnements versé			500,00			500,00	
			TOTAL	12 812,00	196,08	0,00	13 008,08	
			TOTAL GENERAL	243 449,14	196,08	6 536,34	237 108,88	

PROVISIONS (Compte 491000)

Nous avons constaté un risque d'amoindrissement de la valeur de nos éléments d'actif qui résulteraient de causes dont les effets sont jugés irréversibles, aussi avons-nous comptabilisé une provision pour dépréciation de **5 743.15 €**.

EVALUATION DU STOCK (Compte 321000)

L'association possède un stock de fournitures de bureau et d'activité de **513.45 €**.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCES – PRODUITS CONSTATEES D'AVANCES

CHARGES CONSTATEES D'AVANCES			PRODUITS CONSTATES D'AVANCES		
Compte: 486000		Exercice 2023	Compte: 487000		Exercice 2023
LIBELLE	Montant :		LIBELLE	Montant :	
Semainiers+agendas 2024	183,35 €		ARRHES LE LIORAN 2024 encaissés	162,00 €	
Carburants a consomm. En 2024	248,99 €				
Copieur 1er Trim 2024	512,03 €				
Fournitures non consommées	272,68 €				
Timbres a utiliser en 2024	64,40 €				
TOTAL Ch. Constat. D'av.	1 281,45 €		TOTAL Pr. Constat. D'av.	162,00 €	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN PASSIF

FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS ATTRIBUEES

Lorsqu'une subvention inscrite au cours de l'exercice au compte de résultat n'est pas utilisée dans son intégralité, le montant restant disponible est inscrit en compte « Fonds dédiés sur subventions ». Ces fonds dédiés seront comptabilisés comme produits lors des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des objectifs.

Montant des Fonds dédiés (compte 194000) à l'ouverture de l'exercice :	12 117.13 €
Reprises engagement en cours d'exercice...	12 117.13 €
Dépenses à engager, non réalisées au cours de l'exercice :	6 532.09 €
Total au 31/12/2023 :	6 532.09 €

- PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Les provisions concernant les différents éléments concernés sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Provisions pour risques & charges	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Autres prov. Pour risques ch . partiel	16 681.08	3 553.50		20 234.58
Provisions pensions retraites	41 030.24	3 287.25		44 317.49
TOTAL	57 711.32	6 840.75		64 552.07

-CHARGES A PAYER SUR DETTES – PRODUITS DIVERS A RECEVOIR

CHARGES A PAYER

Compte: 468600

Exercice 2023

LIBELLE	Montant :
Taxes salaires 2023 solde	2 600,00 €
CFPPA 2023 indu s/ action non réalisé	7 280,00 €
Frais bal Folk 2023	640,23 €
Frais bancaire 12/2023	8,30 €
Fournisseurs divers 2023	1 745,27 €
Impôt s/ intérêt livret CSL	255,00 €
ASP A Boussiquet a rembourser s/ A MAL	129,79 €
F.A.J frais secrétariat 2023	471,88 €
Frais déplacement action PRODAS	838,70 €
TOTAL Ch. à payer	13 969,17 €

Compte: 4687000

Exercice 2023

LIBELLE	Montant :
Entrées BAL Trad 31 12 2023	1 975,00 €
Formation Uniformation remboursement	1 823,32 €
Atelier peinture revente tableaux	83,00 €
Dons 2023 Raid nature Mas Chaban	87,00 €
Subv St Maurice des lions 22023	300,00 €
IJ CPAM 2023 employés	2 705,59 €
Recettes usagers 2023	345,29 €
Recettes usagers 2023	441,33 €
TOTAL Pr. Constat. D'av.	7 760,53 €

Le détail des charges à payer sur dettes comptabilisées en fin d'exercice s'élève à la somme de **50 830.16 €** qui correspond aux postes :

- Fournisseurs et comptes rattachés	10 391.76 €
↪ Factures non parvenues	10 391.76 €
- Dettes sociales & fiscales	40 438.40€
↪ Dont dettes prov. Congés à payer	30 337.17 €
↪ Personnel, charges à payer	1 065.60 €
↪ Charges soc. Sur congés à payer	9 035.63 €

RENSEIGNEMENT CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DE CHARGES

MISE A DISPOSITION – BENEVOLAT

Les mises à disposition de personnels et de matériels ainsi que le bénévolat sont comptabilisées sur l'exercice et ont fait l'objet de la présente valorisation.

↪ Bénévoles adhérents de l'association	59 832.97 €
↪ Mise à disposition de locaux	88 904.03 €
↪ Dons et libéralités du Président	
↪ Total :	148 737.00 €

La mise à disposition provient de la Commune de Confolens.

AUTRES ENGAGEMENTS

Nous vous informons que l'association Centre Socio-Culturel du Confolentais a versé à ses cadres durant l'année 2023, la somme de **109 355.91 €** brut au titre des salaires. D'autres parts, ces derniers n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature en 2023.

Effectifs au 31/12/2023 :

Employés du C.S.C.C :					
				31/12/2023	N-1
Titulaire	Poste	Contrat	Hres mensuel	E.T.P	E.T.P
C.T	Directrice	C.D.I	151,67	1	1
					1
J.B	Coordinatrice	C.D.I	151,67	1	1
S.L	Comptable	C.D.I	151,67	1	1
D.T	Coord . Anim	C.D.I	151,67	1	1
A.C	Resp maison	C.D.I	151,67	1	1
					1
K.D	Resp Animatic	C.D.I	151,67	1	1
V.T	Resp Animatic	C.D.I	151,67	1	1
B.K	Animatrice MF	C.D.I	104	0,68	0,68
S.W	Animatrice MF	C.D.I	130	0,86	0,86
					0,86
C.C	Animatrice AL	C.D.I	130	0,86	0,86
V.B	Animatrice AL	C.D.I	120	0,8	0,8
C.L	Animateur esp	C.D.I	151,67	1	1
T.E	Animatrice AL	C.D.D	129	0,85	0,85
N.T	Secretariat ac	C.D.I	151,67	1	1
N.L	Animateur ad	C.D.D	151,67	1	
L.T	Agent d'entret	C.D.I	105	0,69	0,69
F.L	Animatrice AL	C.D.D	92	0,6	
L.R	Animatrice AL	C.D.D	151,67	1	
					0,94
	Total mensuel :		2 478,37 Hres	16,34	17,54
			Effectifs :	18	19